

DÉCLARATION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

United Rentals s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable. Nous respectons et soutenons les principes internationaux visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Notre engagement en faveur des droits de l'homme sur le lieu de travail

Nous nous efforçons de favoriser des lieux de travail sûrs, équitables, inclusifs et respectueux partout où nous exerçons nos activités, afin que chacun ait les meilleures chances de réussir. Notre objectif est de veiller à ce que nos employés et ceux de nos partenaires commerciaux soient traités avec respect et dignité à tout moment.

Les politiques et pratiques de United Rentals en matière de lieu de travail sont détaillées dans les bulletins de politique et de procédure fournis à nos employés, qui sont axés sur la responsabilité en matière de sécurité personnelle, l'égalité des chances en matière d'emploi et la lutte contre le harcèlement et la violence (« PPB »), ainsi que dans notre [code de conduite éthique \(« Code »\)](#). Nos politiques comprennent des engagements en matière de sécurité, d'inclusion, d'absence de harcèlement et de lutte contre la violence. Elles interdisent également la traite des êtres humains, le travail des enfants ou le travail forcé et la discrimination.

De plus, comme indiqué dans nos PPB et notre Code, nos employés sont habilités à demander des conseils ou à signaler une violation potentielle des droits de l'homme par le biais de divers canaux, notamment en contactant la direction locale, la direction générale, les ressources humaines et/ou le service juridique. Nos employés peuvent également poser des questions ou faire part de leurs préoccupations en appelant la ligne d'alerte au (877) HELP-URI ou en se rendant sur le site ethicspoint.com. Notre ligne d'alerte est surveillée par un prestataire tiers et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il s'agit d'un moyen pratique de signaler toute violation connue ou présumée du Code, de la politique, de la loi ou tout autre comportement contraire à l'éthique. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme lorsque la loi applicable le permet.¹

La société n'exerce aucune représailles et n'autorise aucune représailles à l'encontre de toute personne qui soulève des questions ou des préoccupations de bonne foi, et nous nous engageons à enquêter de manière approfondie sur ces questions et à fournir des réponses et des recours appropriés.

Les droits de l'homme dans notre sphère d'influence

Notre engagement à respecter les droits de l'homme s'étend également à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous mettons à profit nos relations avec nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux pour encourager et promouvoir les principes de cette politique dans l'ensemble de leur réseau.

[Le Code des fournisseurs](#) de United Rentals (« [Code des fournisseurs](#) ») définit les exigences auxquelles doivent se conformer les fournisseurs et autres partenaires commerciaux en matière de normes et de conditions de travail. Les principes énoncés dans notre Code des fournisseurs sont conçus pour être conformes à la Déclaration de l'OIT relative

¹ Pour les personnes résidant dans l'Union européenne : veuillez noter qu'en raison de la législation européenne, les services téléphoniques ou Web Alertline ne permettent que le signalement de questions financières, comptables et d'audit. Pour signaler des problèmes relevant de la déclaration de politique en matière de droits de l'homme, contactez votre responsable, votre représentant local des ressources humaines, votre médiateur local (le cas échéant) ou le service juridique. Pour les personnes résidant en Australie ou en Nouvelle-Zélande : les dispositions relatives à l'Alertline sont régies par les lois locales et doivent être lues conjointement avec celles-ci, y compris, mais sans s'y limiter, pour l'Australie, la *loi sur la protection de la vie privée de 1988 (Cth)* et, pour la Nouvelle-Zélande, la *loi sur la protection de la vie privée de 2020*, ainsi que d'autres lois et réglementations pertinentes en matière de protection de la vie privée. Pour signaler des problèmes relevant de la déclaration de politique en matière de droits de l'homme, veuillez contacter votre représentant local des ressources humaines.

aux principes et droits fondamentaux au travail. En outre, notre Code des fournisseurs contient des exigences et des directives claires concernant les mécanismes de réclamation.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme revêt une grande importance et nous prenons des mesures actives dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement pour refléter cet engagement :

- Nous attendons et encourageons les employés de l'ensemble de nos activités commerciales à intégrer nos politiques et pratiques en matière de lieu de travail dans leur travail quotidien, en particulier celles liées à la sécurité, à la non-discrimination et à l'absence de harcèlement. Nous dispensons à nos employés une formation sur les obligations contenues dans nos PPB et notre Code. Les employés actuels suivent une formation bisannuelle sur le Code et tous les nouveaux employés suivent une formation sur le Code. Nous suivons et vérifions le respect des exigences de formation au Code.
- Nous respectons et reconnaissions le droit des employés à adhérer et à former des associations de leur choix, ainsi qu'à négocier collectivement. Les employés ne doivent pas faire l'objet d'intimidation ou de harcèlement dans l'exercice de leur droit d'adhérer ou de ne pas adhérer à une organisation.
- Nous nous engageons à garantir que tous nos employés reçoivent au minimum un salaire équitable et suffisant pour vivre. Nous respectons également toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires.
- Nous collaborons avec nos employés, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux afin de les sensibiliser et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir toutes les formes d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement. Notre engagement global à lutter contre ces problèmes est détaillé dans notre [déclaration distincte sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains](#), qui est révisée régulièrement.
- Nous accordons une attention particulière aux personnes ou aux groupes qui peuvent être exposés à un risque accru d'atteintes aux droits humains en raison de leur vulnérabilité ou de leur marginalisation.
- Nous respectons la vie privée de nos employés et de nos clients, ainsi que celle de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qui nous confient les informations personnelles de leurs employés. Nous mettons en œuvre des politiques et des pratiques spécifiques afin de garantir que toutes les informations personnelles sont collectées, utilisées et partagées conformément à toutes les lois et normes applicables en matière de confidentialité et de protection des données.
- Nous encourageons nos fournisseurs à s'approvisionner en matériaux nécessaires à la fabrication de composants, de pièces ou de produits contenant des minéraux provenant de zones de conflit auprès de sources non conflictuelles. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent, mettent en œuvre et communiquent à leurs sous-traitants leurs positions et politiques concernant les minéraux provenant de zones de conflit et, dans la mesure du possible, qu'ils exigent de leurs fournisseurs en aval qu'ils adoptent et mettent en œuvre des positions et politiques similaires. Chaque année, nous interrogeons les fournisseurs directs des composants que nous utilisons pour assembler nos pompes afin de leur demander de confirmer la présence de minéraux provenant de zones de conflit et de nous fournir des informations sur l'origine de ces minéraux. Notre processus de diligence raisonnable en matière de minéraux provenant de zones de conflit est mené conformément au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque. Des copies de nos précédents rapports sur les minéraux provenant de zones de conflit sont disponibles sur notre site web.
- Nous avons identifié et examinons périodiquement les questions importantes relatives aux droits de l'homme au sein de l'entreprise, et les divulguons dans notre [rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise](#).
- Notre travail dans le domaine des droits de l'homme est supervisé par le directeur général et président, avec le soutien de l'équipe de direction de United Rentals. Cela garantit que chaque partie de notre entreprise est consciente de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme. La supervision au niveau du conseil d'administration est assurée par le comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration de United Rentals, Inc.

Pour soutenir tous ces efforts, nous collaborons en permanence avec un large éventail de parties prenantes, notamment des employés, des investisseurs, des groupes industriels et pairs, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, des groupes de défense, des fournisseurs et des personnes concernées. Cette large participation nous permet d'évaluer et d'affiner en permanence nos pratiques et politiques en matière de droits de l'homme et nous aide à rester sensibles aux impacts potentiels, positifs et négatifs, de nos produits, services et opérations sur les droits, les intérêts et le bien-être de nos employés, de nos clients et des communautés à travers le monde.

Nous nous engageons à revoir et à mettre à jour périodiquement cette politique, le cas échéant, afin de refléter les changements apportés aux lois applicables et l'évolution des meilleures pratiques.